

29 mai 2019 -17:14

Conseil des ministres du 29 mai 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le mercredi 29 mai 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

29 mai 2019 -17:14

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2019

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 21 mai 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 juin au 2 juillet 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

29 mai 2019 -17:14

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2019

Versement du budget mobilité dans le secteur de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au versement du solde restant du budget mobilité dans le secteur de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Le projet vise à exécuter l'article 23 de la loi du 17 mars 2019 concernant l'instauration d'un budget mobilité. Cette loi crée la possibilité pour les travailleurs d'échanger leur (droit à une) voiture de société en un budget mobilité, dont le solde restant éventuel lui sera reversé. Le projet d'arrêté royal prévoit que le solde du budget mobilité fait partie de la rémunération journalière moyenne pour le calcul des prestations dans le secteur de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 2 de l'arrêté royal du 10 juin 2001 établissant la notion uniforme de "rémunération journalière moyenne" en application de l'article 39 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions et harmonisant certaines dispositions légales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

29 mai 2019 -17:14

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2019

Modifications dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur non marchand

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui apporte quelques modifications dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur non marchand.

Le projet actualise le champ d'application du Maribel social. Il s'agit d'une suite directe de la première évaluation des mesures prises dans l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand, en exécution du taxshift. En outre, le projet contient quelques propositions qui allègent les procédures administratives et augmentent la transparence.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

29 mai 2019 -17:14

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2019

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Lutte contre la pauvreté :
 - accueil hivernal pour personnes sans-abri
 - octroi d'une subvention au Service de Lutte contre la pauvreté du Centre fédéral migration (Myria)

- Fonction publique :
 - état estimatif de la direction générale Recrutement et Développement du SPF Stratégie et Appui
 - mission de consultance pour le projet Business Intelligence Competence Center (BICC) de la direction générale Budget et Evaluation de la politique du SPF Stratégie et Appui

- Politique scientifique : contribution de la Belgique aux budgets 2019 du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>